

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le 13 / 12 / 2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 06/12/2021

Membre en exercice : 15

Présents : 12 Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Marie-Laure Gobin,

Excusés : 2 Elodie Guillon-Muller et Jean – François Eyermann.

Absents : 1 Karl Pommeraud.

Procurations : /

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

Objet : Convention entre la CCE et la commune d'Anglade pour la prise en compte et la réalisation par la commune du fauchage des voies d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention peut être signée entre la Commune et la Communauté de Communes de l'Estuaire pour la prise en compte et la réalisation par la commune de fauchage des voies d'intérêt communautaire pour un montant de 2549.26€ TTC. A cet effet, il présente la convention avec les différents articles.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte à l'unanimité le rapport présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 13/12/2021
Fabien VERRAT, Maire.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.